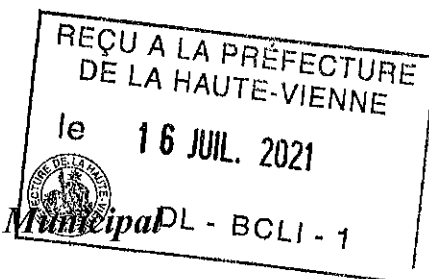


Département de la Haute-Vienne

COMMUNE DE DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal DL - BCLI - 1



Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le neuf juillet deux mil vingt et un à 20 h 30, suivant convocation en date du deux juillet deux mil vingt et un, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mme CYRILLE Aurore, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean-Pierre, Mr VERHELST Eduard

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : Mme BELLET Béatrice, Mr LECOMTE Jean-Luc

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juillet 2021

Secrétaire de séance : Mr VERHELST Eduard

Délibération 2021/035 en date du 9 juillet 2021

Etude de différentes solutions pour la mise en place du Wifi dans la salle des fêtes

Un partenariat avec l'Escalier pour des ateliers numériques a été approuvé lors du dernier conseil municipal en date du 7 mai 2021. Dans ce cadre la commune s'engage à fournir une connexion internet aux participants.

En outre, les utilisateurs de la salle des fêtes sollicitent régulièrement une connexion Internet pour des réunions.

Etant donné qu'il est souhaitable que le Wi-Fi de la municipalité ne soit pas partagé pour des raisons de sécurité, Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait opportun que la salle de fête soit équipée de Wifi indépendant.

Monsieur Eduard Verhelst, conseiller, a fait une étude de différentes solutions pour la mise en place du Wifi dans la salle des fêtes et en fait une présentation. Une des propositions basée sur l'installation d'une antenne extérieure reliée à un routeur et fonctionnant grâce au signal 4 G a retenu l'attention des conseillers municipaux, en raison de la simplicité de l'installation et de son caractère peu onéreux.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Mme le Maire à mettre en place les mesures nécessaires à l'installation du Wifi dans la salle des fêtes.
- d'autoriser Mme le Maire à acquérir le matériel pour mettre en œuvre la proposition présentée ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.
En Mairie le 13 Juillet 2021.
Le Maire

